



Litige service de voirie et particulier

Par **fabpso**, le **30/09/2008** à **13:10**

bonjour,rnrnje voudrais savoir quelle est la reglementation en vigueur lors de travaux public plus precisement lors d'un elargissement de route le long d'une propriete prive avec une eventuelle taille de mon terrain (talus).rnrnles travaux ont deja commence et je viens de m'apercevoir que que le talus soutenant mon terrain viens d'etre taille a la vertical avec un empietement sur ma propriete d'au moins 30 centimetres.rnrna savoir; je n'ai pas ete prevenu par la mairie et ses services des travaux engages.rnrnserai-il possible d'avoir une aide dans le conseil des demarches que je dois effectuer?rnrnmerci d avance pour vos reponses.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008** à **16:56**

Etes-vous allé en mairie voir les services de l'urbanisme ? Si oui, que disent-ils ?

Par **fabpso**, le **01/10/2008** à **12:25**

bonjour,rnrnoui, en me stipulant que je vais devoir faire un mur de soutien puisque maintenand le talus et coupe a la verticale et a pour hauteur quasi 2 metres.rnrnil faut savoir que mes voisins ont les memes hauteur de talus mais pas contre la ville ce charge de faire un mur de soutien en pierre mais pas pour moi , bizarre non???rnrnje pense fortement que la ville veux me laisse car pour ma part il y a une longueur de 60 m a soutenir.rnrnrnje me pose la question toute simple si lors d'une coupe de talus, ne serais pas a la persoone qui engage les travaux de soutenir ce dernier?rnrnCordialement